

Image not found or type unknown



Contrat travailleur handicapé

Par **Ludovic1122**, le **30/07/2019** à **10:38**

Bonjour.

J ai entendu dire que le contrat de travail pour un travailleur reconnu handicapé de 1 an, était passé à 9 mois.

Ce contrat permet ensuite une titularisation.

Ministère de l Éducation nationale.

Merci beaucoup